



COMMUNE DE D'ALLOUAGNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par l'ordonnateur, le Maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- De favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- De simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- D'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

A noter : Passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2023.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	2 454 400.27 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 057 705.95 €
Excédent reporté	+ 610 894.91 €
Résultats de l'année 2025	1 007 589.23 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 605 352.60 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions qui étaient de 752 600 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 1 041 671.53 € pour l'année 2025. Elles étaient de 1 043 131.54 € en 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les secours d'étude, les primes aux défilés, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 157 831.84 €.

En 2025 :

- Les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 44 400 €.
- Les subventions aux CCAS (657363) ont été attribuées pour un montant de 25 000 €.
- Les subventions aux organismes publics (65738) ont été attribuées pour un montant de 300 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 37 368.98 €. Elles étaient de 39 650.95 € en 2024.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	VOTE BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	752 600.00 €	605 352.60 €
012	Charges de personnel	1 119 500.00 €	1 041 671.53 €
014	Atténuation de produits	182 150.00 €	180 409.00 €
65	Autres charges de gestion courante	178 800.00 €	157 831.84 €
66	Charges financières	37 720.00 €	37 368.98 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 €
68	Dotations aux provisions	200.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		2 271 470.00 €	2 022 633.95 €
042	Opérations d'ordre entre section	35 072.00 €	35 072.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		35 072.00 €	35 072.00 €
023	Virement à la section d'investissement	760 286.91 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES		3 066 828.91 €	2 057 705.95 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des biens communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel pour un montant de 69 656.24 € en 2025. Il était de 54 427.02 € en 2024. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

2) Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 697 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 4 430 €
- Des redevances à caractère sportif et de loisirs : 39 800.30 €
- Des redevances services périscolaires : 52 059.20 €
- Autres prestations et services : 14 530.95 €
- Remboursement de frais par des tiers : 37.40 €

3) Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation : 325 996 €
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 60 070 €
- Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 31 213 €

4) Fiscalité Locale (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 44.42%

Taxe sur le foncier non bâti : 52.39%

	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	1 133 433 €	1 173 287 €	1 192 983 €
Variation en pourcentage		+ 3.52 % / 2023	+ 1.68 % / 2024
Variation en valeur		+ 39 854 € / 2023	+ 19 696 € / 2024

La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 2025 s'élève à 66 065.95 €.

5) Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

- Dotation forfaitaire : 164 505 € (166 088 € en 2024)
- Dotation Solidarité rurale : 142 325 € (132 727 € en 2024)
- Dotation nationale de péréquation des communes : 59 893 € (65 613 € en 2024)

Le chapitre 74 regroupe également :

- La dotation aux élus locaux : 333 €
- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 820.63 €
- Le Remboursement des contrats aidés : 3 794.08 €
- La Participation des autres organismes : 248.50 €
- Etat- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 41 554 €

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés et autres produits divers de gestion courante :

- Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 63 298.96 € (40 547.82 € en 2024).
- Le montant des pénalités est de 4 200 €
- Le montant des produits divers de gestion courante s'élève à 10 954.01 €

7) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Le montant des produits spécifiques s'élève à 21 566.21 €. Il correspond à :

- La vente du terrain pour le Béguinage : 20 000 €
- Des réductions de mandats sur exercice antérieur : 1 566.21 €

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	VOTE BP 2025	CFU 2025
013	Atténuations de charges	42 669.00 €	69 656.24 €
70	Produits des services	113 311.00 €	112 554.85 €
73	Impôts et taxes	421 996.00 €	417 279.00 €
731	Fiscalité Locale	1 171 099.00 €	1 259 048.95 €
74	Dotations et participations	401 354.00 €	413 473.21 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000.00 €	78 452.97 €
76	Produits financiers	5.00 €	4.90 €
77	Produits spécifiques	20 500.00 €	21 566.21 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		2 215 934.00 €	2 372 036.33 €
042	Opérations d'ordre entre section	240 000.00 €	82 363.94 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		240 000.00 €	82 363.94 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	610 894.91 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES		3 066 828.91 €	2 454 400.27 €

2. La section d'investissement**2.1 Résultat****a) Résultats d'investissement pour l'année 2025**

Recettes d'investissement		1 530 370.92 €
Dépenses d'investissement	-	1 378 278.32 €
Déficit reporté	-	581 861.58 €
Résultats de l'année 2025	-	429 768.98 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2026 : 429 768.98 €**c) Solde des restes à réaliser :**

En dépenses d'investissement : 197 254.68 €
 En recettes d'investissement : 39 000.00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 125 521.44 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a 5 emprunts contractés à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 452 615.33 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Acquisition de la maison située 7 rue de la Briqueterie
- Acquisition de la maison située 15 Impasse de la Ruchoire
- Acquisition de la maison située 2 Ruelle du Touquet
- Acquisition de la maison située 3 Place du Souvenir
- Acquisition EPF 5 et 7 rue des Déportés et Résistants
- Reprise de concessions funéraires
- Fourniture et pose de deux ossuaires
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques rues de l'Eglise et du Presbytère
- Aménagement de la rue de l'Eglise, rue du Presbytère
- Aménagement rue Roger Salengro
- Aménagement parking parking Impasse Lourme
- Aménagement parking parking rue de la Briqueterie
- Aménagement parc Monument aux morts

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	VOTE BP 2025	CFU 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	126 200.00 €	125 521.44 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000.00 €	9 512.40 €
204	Subventions d'équipement versées	25 415.40 €	19 972.52 €
21	Immobilisations corporelles	846 991.31 €	603 478.06 €
23	Immobilisations en cours	465 000.00 €	448 893.13 €
458	Opérations sous mandat	50 591.05 €	50 591.05 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 539 197.76 €	1 257 968.60 €
040	Opérations d'ordre entre section	240 000 €	82 363.94 €
041	Opérations patrimoniales	37 945.78 €	37 945.78 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		277 945.78 €	120 309.72 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	581 861.58 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES		2 399 005.12 €	1 378 278.32 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **1 530 370.92 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 1 457 353.14 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 191 311.78 € (chapitre 13) : le solde de la subvention CABBALR (Fonds de Concours 47 435.39 €), la DETR (119 685.08 €) dans le cadre des travaux « Aménagement rues de l'Eglise et du Presbytère », la subvention FDE (24 191.31 €) dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rues de l'Eglise et du Presbytère.
 - Du remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux rues de l'Eglise et du Presbytère par la FDE pour 116 793.71 €
 - Du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 85 820.79 €
 - De la taxe d'aménagement pour 2 467.68 €
 - L'excédent de fonctionnement (1068) pour 760 959.18 €
 - Du prêt contracté pour 300 000 €

- **Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 73 017.78 €.**

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitres	Intitulés	VOTE BP 2025	CFU 2025
024	Produits des cessions d'immobilisation	65 000.00 €	0.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	853 425.46 €	849 247.65 €
13	Subventions d'investissement	237 581.26 €	191 311.78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €	300 000.00 €
458	Opérations sous mandat	116 793.71 €	116 793.71 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 572 800.43 €	1 457 353.14 €
040	Opérations d'ordre entre section	35 072.00 €	35 072.00 €
041	Opérations patrimoniales	37 945.78 €	37 945.78 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		73 017.78 €	73 017.78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	760 286.91 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES		2 406 105.12 €	1 530 370.92 €

3. Les données synthétiques du compte financier unique 2025 – Récapitulation

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024	581 861.58			610 894.91	581 861.58	610 894.91
Opérations de l'exercice 2025	1 378 278.32	1 530 370.92	2 057 705.95	2 454 400.27	3 435 984.27	3 984 771.19
TOTAUX	1 960 139.90	1 530 370.92	2 057 705.95	3 065 295.18	4 017 845.85	4 595 666.10
RESULTATS DEFINITIFS	429 768.98			1 007 589.23		577 820.25

Fait à Allouagne, le 16 Avril 2026

Le Maire d'Allouagne

André HENNEBELLE

